

Cycle de conférences

Sur le front du droit

Les juristes européens et américains pendant la première guerre mondiale

Lundi 8 novembre 2018
14 h – Salle Maurice Hauriou

L'impact de la Première Guerre mondiale sur le concept de droit international public en Allemagne

Gerd HANKEL

Chercheur à l'Institut de recherches sociales de Hambourg

En mai 1919, Walther Schücking, professeur de droit international public et membre de la délégation allemande à la Conférence de la Paix à Paris, écrit à sa femme après avoir pris connaissance des stipulations du futur Traité de Versailles : « Personne ne s'attendait à une telle bassesse. Si cette paix devient une réalité, il nous sera à jamais impossible de nous récupérer ». Six ans après, en 1925, Franz von Liszt und Max Fleischmann, deux autres professeurs allemands de droit international public, ne consacrent dans leur manuel de droit des gens que quelques lignes à la Société des Nations, pour ensuite critiquer vivement et sur plusieurs pages le prétendu « coup dur » administré à Versailles contre le droit international public.

Bien d'autres voix allemandes pourraient encore être citées dans le contexte du refus du Traité de Versailles et de l'exclusion de l'Allemagne de la Société des Nations, stipulée dans ce même traité. Or, l'unanimité apparente n'était que superficielle. Walther Schücking en est un exemple parlant. Bien que profondément déçu par le traitement de l'Allemagne vaincu, il ne cesse de rester attaché à l'idée d'une « paix à travers le droit » et d'un ordre international correspondant. Tout comme d'ailleurs ses collègues Hans Kelsen et Hans Wehberg, Schücking cherche à renforcer la coopération multilatérale pour ainsi arriver à un droit international dont l'autorité se base sur les intérêts communautaires, à savoir sur les valeurs que partagent les États.

Il est évident qu'un tel concept se heurte facilement à des résistances à la fois juridiques et politiques. L'exposé se propose donc de présenter et d'analyser les débats acharnés parmi les juristes allemands de droit international public, des débats qui, imprégnés par les différents partis pris pendant 1914/18, ont tous trait à la question « Quelle leçon tirer de la guerre »?